

A3 NAVIGATION DANS LES GLACES

6 Navigation dans les glaces, routes maritimes et demandes d'aide de brise-glaces

1 Détroit d'Hudson et Arctique canadien

Zone de trafic de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)

Les navigateurs doivent connaître l'existence de la Zone de services de trafic maritime du Nord canadien établie par le *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien*. Le Règlement exige que certains bâtiments transmettent un compte rendu d'information au service NORDREG avant de pénétrer dans une zone NORDREG et lorsqu'ils naviguent dans cette zone. De manière générale, la zone NORDREG comprend les eaux de la baie d'Ungava, de la baie d'Hudson et de la baie James de même que les eaux côtières du Nord du Canada se trouvant à l'intérieur du 60^e parallèle de latitude Nord, du 141^e méridien de longitude Ouest et de la limite extérieure de la zone économique exclusive; cependant, lorsque la limite internationale entre le Canada et le Groenland se trouve en deçà de 200 milles marins des lignes de base de la mer territoriale du Canada, la frontière internationale doit être substituée à cette limite extérieure.

La Garde côtière canadienne apporte un soutien aux opérations dans les glaces dans la zone NORDREG. Toute demande d'aide de brise-glaces, de renseignements sur les glaces et de route dans les glaces devrait être adressée au service NORDREG. Pour plus de renseignements sur ce système STM, sur la description des eaux qu'elle englobe et sur les exigences en matière de comptes rendus et d'autorisations, les marins doivent consulter la partie 3 des Aides radio à la navigation maritime (Atlantique, St-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg et Arctique de l'Est).

(a) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces :

Adresse : NORDREG CANADA,
C.P. 189,
Iqaluit (NU)
X0A 0H0
Téléphone : (867) 979-5724 ou 979-5269
Télécopieur : (867) 979-4264

1.1 Message de routage en régime de glaces

Chaque message requis par le paragraphe 9(1) du [RSNPPEA](#) doit contenir tous les désignateurs énumérés dans le Tableau 2. Le message de mise à jour requis par le paragraphe 9(2) du RSNPPEA doit contenir les désignateurs A à K. Il faut adresser tous les messages à TRANSPORTS CANADA et les transmettre à l'un des centres des Services de communication et de trafic maritimes désignés par la Garde côtière canadienne pour la réception des rapports du *Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG)*. La description de la route prévue du désignateur G du Tableau 2 peut comprendre plus d'une zone de contrôle de la sécurité de la navigation.

Tableau 2 – Modèle de message de routage en régime de glaces

Point	Désignateur	Objet	Information
1	A	Navire	Le nom du navire et le nom de l'État dont le navire a le droit de battre pavillon.
2	B	Indicatif d'appel et numéro OMI	L'indicatif d'appel du navire et son numéro d'identification de l'Organisation maritime internationale (OMI).
3	C	Cote de glace du navire	La cote de glace correspondant au certificat de classe polaire du navire ou, dans le cas des navires ne possédant pas de certificat de classe polaire, la cote de glace indiquée sur le certificat de la société de classification du navire.
4	D	Date et heure UTC	Un groupe de six (6) chiffres, suivi d'un Z : les deux premiers chiffres indiquent le jour du mois; les deux suivants indiquent l'heure; et les deux derniers indiquent les minutes.
5	E	Destination finale	Le nom de la destination finale.

Point	Désignateur	Objet	Information
6	F	Position, course et vitesse	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de quatre (4) chiffres donnant la latitude en degrés et en minutes, suivie d'un N, et un groupe de cinq (5) chiffres donnant la longitude en degrés et en minutes, suivie d'un W; la course vraie : Groupe de trois (3) chiffres; et la vitesse en nœuds : Groupe de deux (2) chiffres.
7	G	Route prévue	<ul style="list-style-type: none"> Un groupe de quatre (4) chiffres donnant la latitude en degrés et en minutes, suivi d'un N; et un groupe de cinq (5) chiffres donnant la longitude en degrés et en minutes, suivi d'un W, afin de décrire la route prévue.
8	H	Liste des régimes de glaces sur la route	<p>Indiquer, pour chaque régime de glaces se trouvant sur la route prévue, les concentrations de glaces (C) en dixièmes, le type de glace (TG) correspondant en utilisant le symbole de type de glace ou le code de l'œuf, suivi par les lettres NG dans le cas d'un message SRGNA ou RIO dans le cas d'un message POLARIS, ainsi que le numéral glacial (NG) résultant ou le résultat de l'indice de risque (Risk Index Outcome - RIO) :</p> <p>SRGNA C₁, TG₁, C₂, TG₂... TC_n, TG_n, NG_{xx}</p> <p>POLARIS C₁, TG₁, C₂, TG₂... TC_n, TG_n, RIO_{xx}</p>
9	I	La ou les sources d'information sur la glace	Indiquer la ou les sources utilisées pour établir l'état des glaces. Par exemple, nom/date des tableaux des glaces, observations visuelles, rapports de stations côtières ou d'autres navires dans la zone, reconnaissance par hélicoptère (ou par drone), imagerie satellite, aérienne et radar ou autres moyens.
10	J	Autres renseignements ou commentaires pertinents	Fournir les renseignements supplémentaires dont on a tenu compte ou qui sont pertinents pour l'évaluation, tels que les limites associées à l'évaluation du régime de glaces, les régimes à proximité susceptibles de dériver sur la route prévue, la route de rechange pouvant être envisagée, les besoins d'escorte prévus.
11	K	Nom du navire d'escorte	Fournir le nom du navire d'escorte si un numéral glacial a été établi pour le sillage du navire d'escorte.
12	L	Le ou les noms des officiers de navigation dans les glaces et des officiers certifiés pour les navires naviguant dans les eaux polaires	Le ou les noms et l'information sur la certification des officiers de navigation dans les glaces et des officiers certifiés conformément aux exigences de la Convention STCW pour les navires naviguant dans les eaux polaires.
13	M	Capitaine du navire	Nom du capitaine et information sur sa certification conformément aux exigences de la Convention STCW pour les navires naviguant dans les eaux polaires.

2 Côte Est et golfe du Saint-Laurent

Un service semblable est également assuré durant la saison de navigation d'hiver aux navires qui désirent transiter ou manœuvrer dans les eaux de la côte Est et du golfe du Saint-Laurent. On peut se prévaloir de ce service en contactant le Système de trafic de l'Est du Canada (ECAREG CANADA). Les procédures de communication avec ECAREG sont contenues dans la présente publication des Aides radio à la navigation maritime.

- a) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace le long de la route normale de navigation dans le golfe du Saint-Laurent :

Opérations de déglacage

Téléphone : 514-283-1746

Sans frais : 1-855-209-1976

Courriel : DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Conditions de glace

Téléphone : 514-283-1752 / 2069

Sans frais : 1-855-201-0086

Courriel : icemontreal@videotron.ca

Adresse postale Centre des glaces de Montréal
Garde côtière canadienne
105 McGill, 5^e étage
Montréal (QC) H2Y 2E7

Radiogramme Escoumins trafic
Québec trafic

- b) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace dans les eaux de la Baie des Chaleurs, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador :

Téléphone : 709-772-2078

Sans frais : 1-800-565-1633

Télécopieur : 709-772-6640 (Heures d'affaires seulement)

Courriel (assistance 24hr/24) : vts.labrador@innav.gc.ca

Courriel (renseignements généraux) : ICEATL.CGGC@dfo-mpo.gc.ca

Adresse postale P.O. Box 5667
St. John's, Newfoundland, A1C 5X1

3 Fleuve Saint-Laurent

Sur le fleuve Saint-Laurent à l'Ouest de la longitude 66°00'W jusqu'à Montréal, les mouvements des navires relèvent du Système de services de trafic maritime (STM). Durant la saison hivernale de la navigation maritime, le centre des opérations des glaces fournira par la voie de "Escoumins Trafic" ou "Québec Trafic" les routes maritimes à suivre dans les glaces.

Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace :

Opérations de déglacage

Téléphone : 514-283-1746

Sans frais : 1-855-209-1976

Courriel : DFO.IceOpsStLawrence.GlacesOpsStLaurent.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Conditions de glace

Téléphone : 514-283-1752 / 2069

Sans frais : 1-855-201-0086

Courriel : icemontreal@videotron.ca

Adresse postale Centre des glaces de Montréal
Garde côtière canadienne
105 McGill, 5^e étage
Montréal (QC) H2Y 2E7

Radiogramme Escoumins trafic
Québec trafic

4 Les eaux canadiennes des Grands lacs

Tout navire qui pénètre dans les eaux canadiennes des Grands lacs peut obtenir des renseignements sur l'état des glaces, des conseils sur les routes maritimes à suivre et pour l'assistance d'un brise-glace en communiquant avec :

Opérations de déglacage

Téléphone : 514-283-2784

Sans frais : 1-855-209-1976

Courriel : DFO.IceOpsGreatLakes.GlacesOpsGrandsLacs.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Conditions de glace

Téléphone : 514-283-1752 / 2069

Sans frais : 1-855-201-0086

Courriel : icemontreal-gl@videotron.ca

Adresse postale Centre des glaces de Montréal
Garde côtière canadienne
105 McGill, 5^e étage
Montréal (QC) H2Y 2E7

Radiogramme Sarnia Traffic

5 Renseignements généraux

Les ressources limitées de déglacage sont disponibles et les demandes de déglacage sont ordonnées selon les priorités comme d'écrit dans les niveaux de service de déglacage. En raison de leurs engagements, l'aide de ceux-ci ne peut pas toujours être assurée dans un court délai. Afin d'en tirer le plus d'avantages possibles, il est important que les centres SCTM soient informés sur la position et les déplacements projetés des navires dans les eaux canadiennes.

Site Internet MARINFO : <http://www.marinfo.gc.ca/fr/glaces/index.asp>

Site Internet Déglacage : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/Deglacage/accueil>

Information générale : info@dfo-mpo.gc.ca

Autorité : Garde côtière canadienne